

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n°6

chargée d'examiner le préavis n°2023/04 :

« Centre sportif de Chavannes – remplacement du terrain de football en matière synthétique – crédit d'ouvrage ».

Membres de la commission :

Rapporteur	M. Sébastien Kessler	Socialiste
Membres	M. Louis Dana	Socialiste
	M. Valéry Beaud	Les Verts
	Mme Alexandra Gerber	Les Verts
	M. Nicolas Hurni	Libéral-Radical
	Mme Anouck Saugy	Libéral-Radical
	M. Johan Pain	Ensemble à Gauche
	Mme Virginie Cavalli	Vert'libéraux
Membres excusés (remplacés)	Mme Maurane Vouga (rempl. Ngoc Huy Ho)	Les Verts
Membres absents	M. Namasivayam Thambipillai	Socialiste
	M. Yusuf Kulmiye	Socialiste
	Mme Diane Wild	Libéral-Radical
	M. Nicola Di Giulio	UDC
Représentant de la Municipalité de Lausanne	Mme Emilie Moeschler	Directrice des sports et cohésion sociale
Membres de l'administration	Mme Myriam Pasche	Cheffe de service
	M. Robert Mohr	Adjoint à la cheffe de service
	M. Olivier Pittet	Responsable des surfaces sportives

Le Président ouvre la séance mardi 4 avril 2023 à 16h30, invite les membres de l'administration à se présenter, remercie Mme Kelly Harrison d'avance pour la prise de notes et – dans l'attente de Mme la Directrice (retardée de quelques minutes) tout en souhaitant la bienvenue à Mme Pasche qui a pris ses fonctions la veille – invite M. Mohr à présenter le préavis.

M. Mohr mentionne que le terrain sportif de Chavannes est le dernier terrain synthétique devant être renouvelé avec un remplissage à base de pneus recyclés, qu'il arrive en fin de vie après une quinzaine d'années. Usuellement, les terrains en synthétique ont des couches en dessus, soit une infrastructure sur laquelle on a un enrobé au-dessus duquel on trouve une couche de souplesse et une moquette, puis un remplissage de 25 millimètres de sable et de 20 millimètres de remplissage d'un matériau, en l'occurrence du pneu déchiqueté. L'objectif du préavis est d'enlever la moquette du terrain, d'aplanir là où il y a des affaissements, de reposer une couche de souplesse et un nouveau revêtement, et de remettre du sable de quartz avec un remplissage probablement à base de liège ou de noyaux d'olives.

Le président ouvre la discussion générale.

Un commissaire mentionne être allé voir un terrain à Grand-Vennes ce qui lui avait permis de se rendre compte de la dangerosité d'un terrain synthétique en mauvais état. Le présent préavis, bien que technique, est essentiel à approuver ; c'est une bonne chose que le développement durable soit pris en compte.

Une commissaire, favorable au préavis, pose deux questions en lien avec l'investissement. Bien que le centre sportif se trouve sur le territoire de la Commune de Chavannes, il appartient à Lausanne ; est-ce la raison pourquoi l'entier des coûts revient à la Ville de Lausanne. Et, est-ce que le coût envisagé est comparable aux autres terrains qui ont dû être refaits ? **Mme la Municipale** répond que le centre se trouve en effet sur un terrain de la Ville. La question de l'utilisation du terrain s'est posée ; ce sont principalement des clubs lausannois qui l'utilisent. Concernant l'investissement, **M. Mohr** ajoute qu'une même opération a été réalisée il y a deux ans sur un terrain à Vidy, opération assez courante car la durée de vie du synthétique est d'une douzaine d'années et que la Ville possède une dizaine de terrains. Le coût usuel est effacement de 600'000 francs environ.

Pour **une autre commissaire**, remplacer ces terrains en pneus broyés avec des matériaux plus durables est une excellente chose. Elle demande si la rénovation suppose d'enlever l'intégralité du pneu ou si ce n'est qu'un changement en surface. **M. Mohr** répond, pour bien comprendre, par une analogie avec une moquette à poil long. Tout en bas, on a un remplissage de sable, puis on a un remplissage de pneus déchiquetés au-dessus. Il s'agit de recycler les matériaux, donc on découpe la « moquette » pour en faire des rouleaux que l'on charge ensuite sur des véhicules qui les emmènent en Alsace. Là, une machine trie le tout, enlève le pneu et le sable, et désosse la moquette. 99% du sable est récupéré, lavé puis réutilisé ; et tous les matériaux sont réutilisés dans la construction. Concernant le terrain, on repose une nouvelle moquette et on remet les couches nécessaires.

Une commissaire demande si les nouveaux matériaux tiennent plus longtemps. **M. Mohr** répond qu'en principe, on compte toujours une douzaine d'années. Ce qui est important, c'est la résilience des fibres, c'est-à-dire le fait qu'elles ne se couchent pas. Quand le revêtement commence à être utilisé, la fibre se couche et ne passe plus les tests, car elle n'a plus les propriétés nécessaires pour jouer au foot en ligue amateur. On essaie toujours de faire durer au maximum les revêtements. **M. Pittet** ajoute que le liège est un produit assez récent, il y a encore peu de recul.

Un commissaire mentionne le soutien de son groupe politique et salue le remplacement par des matériaux naturels. Ce sera un soulagement de savoir que Lausanne n'a plus aucun terrain avec des déchets de pneus.

Un commissaire déclare ses intérêts comme usager et membre d'un club qui utilise régulièrement les infrastructures à Chavannes, mais pas le terrain en synthétique. Il demande si la Ville a l'objectif d'avoir davantage de terrains synthétiques, ceux-ci étant plus écologiques – que les terrains en herbe, surtout en été – et aussi plus agréables en hiver.

M. Mohr répond que le financement entre en ligne de compte. Par ailleurs, un réaménagement est en cours à Chavannes ; pour l'instant la Ville réalise uniquement l'entretien courant des infrastructures en gazon ou en synthétique. Dans le futur, il y aura peut-être une diminution des terrains ou des terrains disposés différemment, ce qui limite actuellement la volonté d'entreprendre d'autres actions. En comparaison, le centre sportif de la Tuilière avec ses six terrains synthétiques permettent une utilisation plus intensive, ce qui permet d'optimiser les surfaces.

Une commissaire remarque que le préavis mentionne le fait que les terrains synthétiques sont plus écologiques à entretenir mais qu'en est-il de leur construction ? Et l'enrobé a-t-il pour conséquence que la surface est imperméable ?

M. Mohr répond que d'habitude il y a un enrobé mais que, dans ce cas, il n'y en a pas. L'infrastructure est compacte, sans grande déformation elle est conservée après l'opération envisagée. Mais de toute façon, dans la nouvelle génération, l'enrobé et le revêtement sont perméables, l'objectif étant d'évacuer l'eau pour éviter d'avoir des flaques et des gouilles sur le terrain de jeu. L'eau part ensuite dans les eaux claires et finit dans le lac.

Un commissaire demande ce qu'est le sable de quartz. **M. Mohr** répond qu'il existe différents types de sable, celui de quartz est utilisé pour ce type d'opération. **M. Pittet** ajoute que le sable de quartz ne se colmate pas, contrairement au sable du lac. Il ne devient pas étanche.

Un commissaire demande quelles évolutions pourraient apparaître pour avoir des terrains plus écologiques encore et de meilleure qualité, sachant que des progrès ont déjà été faits vu ce que mentionne le préavis. **M. Mohr** répond que les terrains synthétiques sont en constante évolution (durabilité, type de fibre, remplissages, etc.). Il y a trois ou quatre ans, on n'avait pas de noyaux d'olives, par exemple. A noter que la durabilité d'un produit dépend également de l'usage qu'on en fait et du nombre d'heures d'utilisation. **M. Pittet** ajoute que, dans ce type de revêtement, il y a eu une véritable révolution il y a 10-15 ans avec des types de remplissage et des fibres plus résilients. Depuis, on est plutôt dans une évolution et du peaufinement.

Le président demande si c'est bien l'appel d'offres qui déterminera le type de remplissage. **M. Mohr** confirme que c'est le cas. Il s'agira de comparer les offres et réaliser des tests. Les dernières rénovations ont été faites en liège et on sait que cela fonctionne bien pour les utilisateurs et utilisatrices. Les résultats et les coûts seront pris en considération.

Une commissaire demande pourquoi le recyclage se fait en Alsace. **M. Mohr** répond que c'est l'usine la plus proche qui garantit le meilleur recyclage. Dans l'appel d'offres, la Ville précisera qu'il s'agit de recycler le revêtement. En général, l'usine devra trouver un repreneur pour la moquette. En Suisse, il n'existe pas ce type d'usine. Et le but n'est pas de démonter le revêtement pour l'incinérer.

Une commissaire demande si les utilisateurs et utilisatrices perçoivent la différence de matériau sur le terrain, et si des études ont été faites sur le nombre d'accidents selon le type de revêtement. **M. Mohr** confirme que c'est bien le cas. Le plus important est les appuis, qui permettent de changer de direction. La souplesse du revêtement est aussi importante. Quant aux accidents, selon les études, il n'y a pas forcément davantage d'accidents sur un type de terrain spécifique. **M. Pittet** ajoute que les accidents arrivent surtout quand on joue sur des revêtements différents d'un jour à l'autre.

Le président ouvre la discussion point par point du préavis soumis.

Point 4 « Centre sportif de Chavannes »

Un commissaire demande ce que la Ville prévoit dans le futur pour le centre sportif de Chavannes, vu que les hautes écoles cherchent à étendre leur territoire. Par ailleurs, un nouveau dépôt pour les rames du M1 a été évoqué par le passé. Où en est-on dans ces réflexions ? Et quels enseignements tire-t-on des terrains mixtes ? **Mme la Municipale** répond qu'il y a bel et bien eu des discussions par le passé sur le territoire mais qu'il n'y en a pas actuellement. Pour l'instant, la Municipalité compte garder ces terrains comme des terrains de sport, ceux-ci étant très prisés. **M. Pittet** ajoute que beaucoup de choses s'entendent en ce qui concerne ce terrain. Les craintes de le perdre existent depuis longtemps et il y a eu plusieurs appels des hautes écoles ces dernières années. La construction de la Tuilière, par exemple, a montré que changer le type de revêtement permet de diminuer le nombre de terrains et d'augmenter le taux d'utilisation. Aujourd'hui, tout l'ouest des terrains est implanté dans le Plan directeur et ne changera pas pour les prochains 25 ans.

La discussion n'étant plus demandée, **le Président** procède au vote groupé sur l'ensemble des conclusions après s'être assuré que personne ne s'y opposait.

La commission accepte les quatre conclusions du préavis à l'unanimité :

9 **oui**

0 **non**

0 **abstentions**

Le Président clôt la séance à 17h05.

Lausanne, le 5 mai 2023



Sébastien Kessler, rapporteur